



Numéro : 2026-121

Codification acte : 6.4

## ARRETE MUNICIPAL

**Objet : Réserver 8 places sur le parking du 1 rue de la Ronzière à l'occasion d'un repas festif « Jambon au foin » organisé par le bar Le Bourbon – 42160 Andrézieux-Bouthéon**

**Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, et L2213-1 à L 2213-4,

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R.411-1, R.411-7 et R.411-8, et R.411-25 modifiés, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

**VU** la demande du Service Evènementiel en date du jeudi 23 avril 2026.

**CONSIDERANT** la nécessité de réserver 8 places sur le parking attenant au 1 rue de la Ronzière à l'occasion d'un repas festif organisé par le bar « Le Bourbon » à Andrézieux-Bouthéon, **le samedi 6 juin 2026 à partir de 6h00 du matin jusqu'à 15h00.**

## ARRETE

**Durée** : 9 heures.

**Article 1** : Des panneaux d'interdiction de stationner sont mis en place par le pétitionnaire et sous son entière responsabilité 48 heures avant le début de l'évènement.

**Article 2** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et les véhicules en infraction sont mis en fourrière ou déplacés aux frais de leur propriétaire.

**Article 3** : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux.

**Article 4** : Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur Le Préfet de la Loire,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur Le Directeur du Pôle Aménagements Urbains et des Service Techniques d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Chef de Service logistique Evènementiel d'Andrézieux-Bouthéon
- Service Evènementiel Mairie Andrézieux-Bouthéon.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le vendredi 29 mai 2026

Le Maire

**François DRIOL**

**« Par délégation du Maire M. Eric Vocanson Adjoint Evènementiel »**